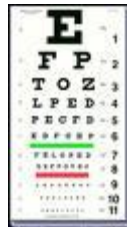


Examen de la vue



Chers parents, selon les recommandations du ministère de la Santé et des Services Sociaux, les jeunes de niveaux **maternelle** (5 ans), **5^e année** (10 ans) et **secondaire III** (15 ans) devraient passer un examen complet de la vue.

En effet, les statistiques démontrent qu'un plus grand nombre de ces jeunes présentent des problèmes de la vue à ces différents âges et, par conséquent, une correction pourrait être indiquée.

Veillez noter que l'examen complet de la vue est gratuit avec présentation de la carte d'assurances maladie jusqu'à l'âge de 18 ans. (*Présenter la carte d'assurance-maladie*). Ce sont les spécialistes de la vue qui effectuent cet examen.

Caroline Fouré
Infirmière Clinicienne
Santé Scolaire
CIUSSS Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal
CLSC Saint-Louis Du Parc
514-286-9657 poste:4343
caroline.foure.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca